

La Chênélais

Au bord d'une petite route qui relie la Haute-Division à la Bresse, le village de la Chênélais (on prononçait autrefois : la Chin-nlāi) se situe tout près du marais de la Roche. Il s'est agrandi de nouvelles constructions à la fin du XX^e siècle, mais il n'avait longtemps compté que quelques maisons.

Comme la plupart des toponymes se terminant par *ais*, le nom de ce village est issu d'un nom de personne : Chesnel ou Chesneau.

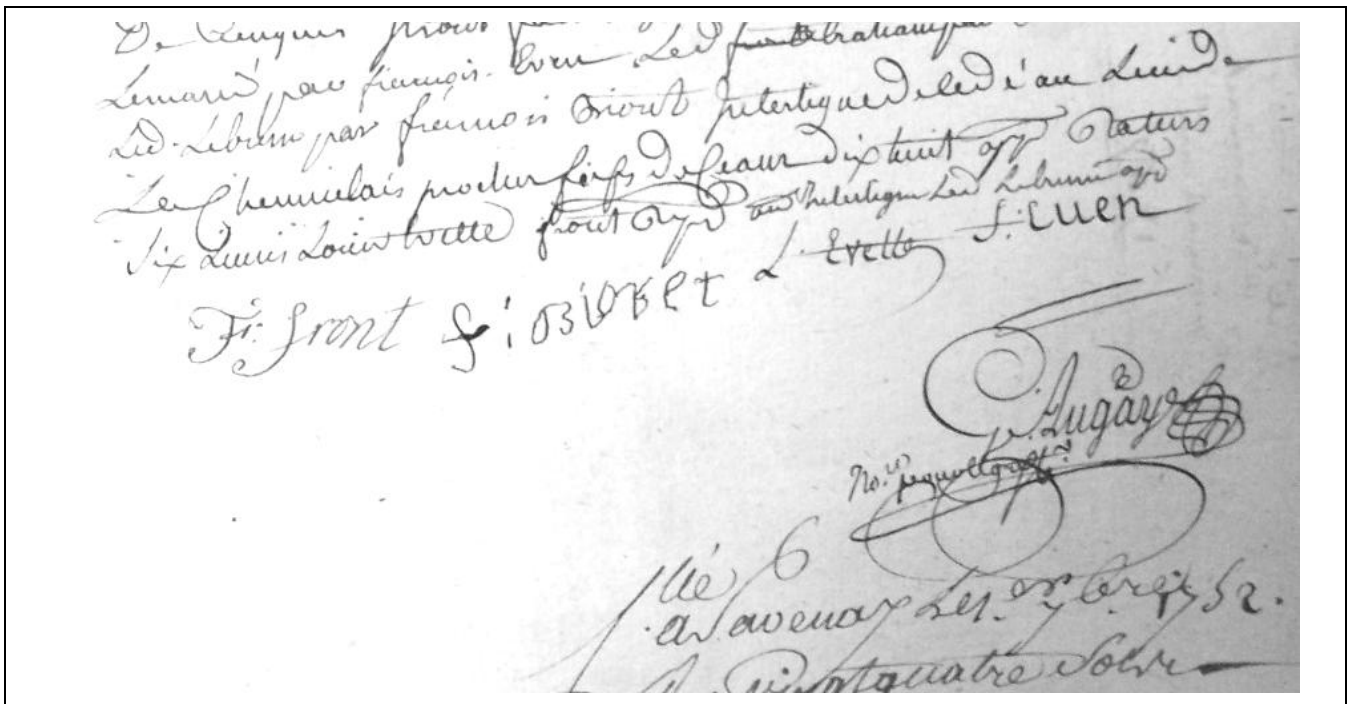
Les habitants dont les archives ont conservé le souvenir avaient des situations bien ordinaires. A l'époque de Louis XIV, un maître charpentier habite le village : Rolland Levesque, époux de Jeanne Renaud, mort en 1693. Ses fils Guillaume et Pierre ont exercé la même activité ; le premier vivait aussi à la Chênélais.

Le village était dans la mouvance de la seigneurie de la Cour-de-Bouée ; ses habitants étaient donc soumis à sa justice. Celle-ci avait notamment dans ses attributions les procédures qui avaient pour objet la protection des intérêts des enfants mineurs. Comme l'âge de la majorité était fixé à 25 ans et que l'espérance de vie n'était pas très élevée, il était très fréquent que des parents décèdent en laissant des enfants mineurs.

Dans ce cas, le greffier de la juridiction seigneuriale procédait assez rapidement après le décès à l'apposition de scellés. Ainsi, le 11 août 1750, un notaire du bourg de Bouée, Guillaume Augay, faisant pour le greffier, qui devait être indisponible, vient au village, à la maison de François Lavazay, qui était mort le 17 juillet, à l'âge de pas tout à fait 47 ans. Il laissait une veuve, Françoise Davy et trois enfants mineurs : François, 17 ans, Françoise, 12 ans et Jeanne, 7 ans. Le notaire appose le sceau et les armes de la seigneurie sur la porte principale de la maison et dresse un état succinct du mobilier. Celui-ci est bien modeste : deux lits garnis, six coffres, une armoire, un banc-coffre, une table. Cet inventaire rapide a en principe pour but d'empêcher toute atteinte au patrimoine mobilier, mais le délai de près de quatre semaines entre le décès et l'apposition de scellés rend cette précaution tout à fait symbolique.

Quelques temps après l'apposition de scellés, un « *inventaire et prisage des meubles tant morts que vifs* » était réalisé. Le *prisage* était l'estimation de la valeur par des *experts*, dans la pratique des personnes au fait des prix. Les *meubles vifs* étaient les animaux. Le 25 août 1752, le même notaire Guillaume Augay, faisant toujours pour le greffier de la juridiction de la Cour-de-Bouée, procède à l'inventaire après le décès de Pierre Le Marié, un autre habitant de la Chênélais, survenu le 20 janvier. Il avait 45 ans et avait été marié trois fois : d'abord, à Jeanne Bourmaud en 1736, celle-ci était morte 10 mois plus tard, probablement en mettant au monde un enfant, puis à Françoise Bohéas en 1740, qui mourut en 1746 après avoir eu deux enfants, morts l'un au bout de trois semaines et l'autre aussitôt après la naissance, enfin à Marie Le Brun, originaire de Campbon, en 1748. Deux filles étaient nées de cette union, en 1749 et 1750, mortes au bout de quelques jours ; enfin, une troisième, née en 1751, fut la seule à survivre à son père. Pierre Le Marié a souvent changé de demeure, tout en restant dans le même quartier : né à la Bresse, il a vécu aux Raudières et au Champ-Blanc avant de terminer ses jours à la Chênélais. Le mobilier qu'il laisse est tout à fait modeste. Les priseurs sont François Front, de la Chênélais, et Jean Abraham, des Raudières. Le notaire note d'abord la présence d'une « *bode* », c'est-à-dire une génisse, prisee 12 livres. Le cheptel se borne à cet animal, Pierre Le Marié devait être un journalier, qui allait travailler chez des paysans plus aisés. Les meubles aux valeurs les plus élevées sont un lit : « *un bois de charlit avec rideaux de cady vert couette de plume* », prisé 20 livres, et une « *poile à buée* », pour faire la lessive, aussi prisee 20 livres. Les vêtements du défunt se limitent à « *une veste d'étoffe de pay prisee six livres, un mauvais gillet de toile prisé cinq sols, deux mauvaises chemises prisees ensemble une livre dix sols* ». C'est à seulement 112 livres que se monte l'ensemble des meubles, au sens large, appartenant à la communauté de Pierre Le Marié et Marie Le Brun ; ils ont vécu dans un grand dénuement, comme beaucoup à cette époque.

La lecture des inventaires après décès suscite bien des questions. Certains éléments sont systématiquement omis, par exemple la volaille. Les estimations sont probablement minorées, dans un souci fiscal. En effet, des ventes aux enchères font parfois suite à des inventaires et les adjudications se font généralement à des prix supérieurs aux estimations.

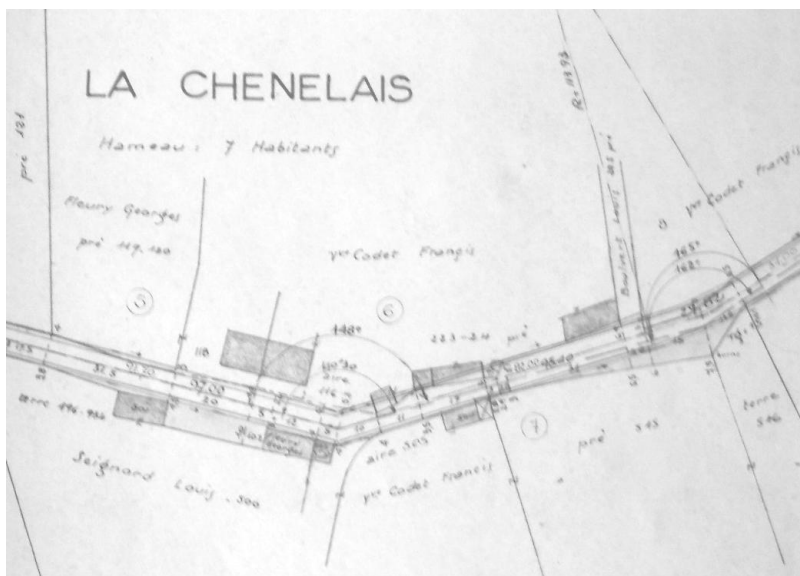


Les signatures au bas de l'inventaire après le décès de Pierre Le Marié à la Chênélais

La signature du notaire Guillaume Augay se distingue par sa taille et son élégance. Des deux priseurs, seul François Front sait signer ; Jean Abraham a fait signer par Louis Evette. Un frère et un beau-frère de la veuve, présents à l'inventaire, ont fait signer par François Bioret et François Even.

Extrait d'un document conservé dans ce qui subsiste des minutes du greffe de la juridiction de la Cour-de-Bouée (A.D.L.-A., B 11014)

Comme nombre de villages de Bouée, la Chênélais a longtemps été d'un accès difficile. Sa position excentrée a fait que l'aménagement de la route n'a commencé qu'après la deuxième guerre mondiale. Le chemin a d'abord été rendu plus praticable par des pierres de blocage et il a fallu plusieurs campagnes de travaux, étalées sur plusieurs décennies, pour parvenir à la route bitumée actuelle.



Le plan ci-contre a été dressé en 1955, dans le cadre d'un projet qui visait à relier la Haute-Division et Croisac, ou, si l'on préfère, la route vicinale n° 3 à la route départementale n° 17. Sa réalisation n'a pu se faire qu'au fur et à mesure que le budget municipal le permettait.